

vention humaine tiennent à la réglemen-

# ÉLAGAGE, ABATTAGE : PASSEZ PAR UN PRO

**De 300** 

à 450 €

par jour

de l'intervention

d'un arboriste

des biens et des personnes. » Une taille 2 mètres de la limite de votre jardin et de architecturée). la propriété contiguë, mesure plus de 2 mètres de hauteur. On parle de taille de hasardeux. « Tout le monde sait couper, réduction pour désigner cette interven- mais peu de personnes savent tailler, tion consistant à limiter son gabarit, que ce soit pour respecter

la législation ou pour adapter l'arbre à l'espace disponible. Vous pouvez également être contraint de réaliser une coupe si des branches dépassent C'est, en movenne, le coût sur le terrain du voisin. Ce dernier n'a pas le droit de les supprimer lui-même, mais peut vous obliger à procéder à l'opération. L'élagage peut, par ailleurs,

être motivé par l'environnement immé- vont finir par mourir et repérer celles qui diat de l'arbre. « Une branche gênante qui frotte contre la facade ou la toiture de la rient la libre circulation sous le végétal, du bois qui empêche la lumière de pénétrer par la baie vitrée du salon sont autant de raisons pour lesquelles les particuliers nous demandent d'intervenir », illustre Laurent Pierron, arboriste grimpeur et ancien président de la Société française d'arboriculture.

Enfin, une taille peut être envisagée pour supprimer les branches mortes ou malades avant qu'elles ne tombent cinquantaine d'euros pour une simple, (taille sanitaire), pour faciliter la crois- branche à plusieurs milliers pour la •••

tation, à l'esthétique et la mise en sécurité sance de petits arbres en contraignant les plus gros situés à proximité (taille de peut ainsi être requise si le végétal, dont cohabitation), ou simplement pour le centre du tronc se situe à moins de conserver une certaine forme (taille

> Dans tous les cas, intervenir seul est résume Laurent Pierron. Un arbre

est un être vivant, avec un cycle de vie à respecter. Une

taille inappropriée risque de lui occasionner des dégâts. Par exemple, en coupant des branches d'un diamètre important aui, en restant en contact avec l'air, peuvent

développer des mala-

dies parasitaires. Seul un spécialisé professionnel sait distinguer les branches d'avenir de celles qui

doivent être supprimées. » Le coût de l'élagage dépend de tant de maison, des branches basses qui contra- critères qu'il est impossible à estimer par avance et s'évalue au cas par cas, en fonction de la situation géographique, de la hauteur de l'arbre, de la nature de la taille, de la facilité d'accès, de la nécessité d'évacuer le bois coupé, de la possibilité d'intervenir depuis une nacelle ou de l'obligation de grimper, des contraintes au sol requérant des précautions particulières, etc. « L'éventail des prix est très large, reprend Laurent Pierron, d'une



Que faire du bois coupé?

S'il ne s'agit pas de résineux, vous ouvez le débiter our en faire du bois de chauffage. lous pouvez aussi e broyer pour en aire du paillage destiné à recouvrir ou à être mélangé Dernière option : léposer de bois dans une léchetterie verte.



ÉLAGAGE. ABATTAGE : PASSEZ PAR UN PRO

••• taille d'un arbre de grande taille. En moyenne, il faut compter entre 300 et 450 € par jour pour l'intervention d'un arboriste spécialisé.»

### Quand se résoudre à l'abattage?

Parfois, la taille ne suffit pas, il faut se résigner à supprimer l'arbre. « La raison la plus fréquente tient à la santé du végétal, explique Laurent Pierron. S'il est malade tard un danger. Par sécurité, il est préférable de le retirer. Quelques signes doivent mettre la puce à l'oreille, en particulier quand le haut de l'arbre commence à sécher et que cela se répand en descendant. Mieux vaut intervenir tôt: il est plus simple et moins coûteux de supprimer un arbre quand il lui reste des parties vivantes sur lesquelles on peut s'accrocher. » Autres cas en chutant lourdement. « En milieu

de figure pouvant aboutir au retrait de l'arbre : lorsqu'il contrarie un projet de construction, qu'il gêne un voisin ou le développement d'autres végétaux.

« La suppression peut être réalisée de deux facons, décrit Thomas Bourgain. D'un côté, le bûcheronnage, c'est-à-dire la coupe directe effectuée au pied du tronc est la solution la plus rapide et la moins onéreuse. Mais elle réclame une large zone d'intervention mesurant au moins une fois et demie la hauteur de l'arbre. De l'autre, l'abattage par démontage : dans ce cas, et appelé à mourir, il représentera tôt ou l'arboriste s'attache à la cime, coupe d'abord toutes les branches puis débite le tronc en sections, de haut en bas. » L'opération peut être compliquée par des contraintes au sol – fosse septique, terrasse, beau gazon à préserver... - rendant nécessaire l'utilisation d'un système de rétention par cordes et poulies afin que le bois coupé ne provoque pas de dégâts



# **UNE AUTORISATION EST PARFOIS NÉCESSAIRE POUR ABATTRE UN ARBRE**

Si, en principe, chacun est libre d'abattre un arbre dans son jardin, la loi ou la réglementation locale viennent parfois fixer des contraintes et encadrer strictement comme des espèces à protéger ou cette pratique pour éviter la fragilisation des sols, la dénaturation du paysage ou les atteintes à l'environnement. Mieux vaut vous poser la question avant de couper afin de ne pas vous exposer à une amende pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros. Certaines espèces (bouleau nain, faux chêne-liège, caroubier...) sont protégées par l'article 411-1 du code de l'environnement et ne peuvent tout simplement pas être abattues. Dans d'autres

circonstances, une autorisation de la mairie est indispensable. Il s'agit notamment des cas où le plan local d'urbanisme classe certains arbres soumet l'abattage d'arbres isolés à autorisation, ou lorsque l'arbre se situe dans un « espace naturel sensible » ou dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument historique, voire qu'il est lui-même classé Monument historique. Finalement. la liste des situations nécessitant une autorisation est très large : un détour par la mairie vous permettra de savoir quelle réglementation s'applique à votre cas et si une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

urbain, il est parfois nécessaire de recourir à une grue pour attacher les plus grosses branches, note Laurent Pierron. Paradoxalement, cette solution peut se révéler moins chère au'une intervention purement humaine car elle fait gagner du temps.»

Comme pour l'élagage, il n'existe pas de catalogue de prix, le montant de la facture dépend de nombreux facteurs et peut s'étaler de quelques centaines à plusieurs milliers d'euros, selon la complexité. Le lieu d'habitation est prépondérant. « Pour deux arbres de même configuration, l'intervention sera par exemple 2 à 3 fois moins chère à Poitiers qu'en Ile-de-France », indique Thomas Bourgain. La facilité d'accès et l'absence de contraintes au sol sont également déterminantes. « Il pourra être moins coûteux de retirer un arbre de 30 mètres de haut ne présentant aucune contrainte, au pied duquel on peut garer un poids lourd afin de gérer rapidement l'évacuation, qu'un autre mesurant seulement quelques mètres, mais situé en haut d'une falaise peu accessible, ou enclavé dans un petit iardin où rien n'est grutable. » L'évacuation du bois coupé représente une part importante du coût final, en particulier pour les arbres de grand diamètre. « Cela nécessite beaucoup de temps, il faut recourir à des engins motorisés, observe Laurent Pierron. Si le client peut s'en charger lui-même, il réalisera de belles économies sur sa facture. »

#### Se débarrasser d'une souche

Une fois l'arbre supprimé, il faut se défaire de la souche. La solution la moins coûteuse – de 150 à 500 € en moyenne – consiste à intervenir par rognage : une machine équipée d'une tête circulaire vient grignoter la souche sur 10 à 30 cm de profondeur pour en retirer la partie visi-d'accès compliqué au site, cette option ne sant », avertit Thomas Bourgain.



## COMMENT DÉVITALISER UNE SOUCHE

« Depuis 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, précise Thomas Bourgain, mais il est possible de dévitaliser une souche de facon naturelle et presaue gratuite. » Pour cela, commencez par percer plusieurs trous d'une quinzaine de centimètres de profondeur à l'aide d'un foret de diamètre 15 ou 16 mm. Versez-v ensuite du gros sel puis couvrez-les d'un cataplasme d'argile verte (vous en trouverez en pharmacie ou dans un magasin bio). Recouvrez alors la souche d'une bâche noire et patientez quelques semaines. Votre souche devrait avoir perdu toute trace de vie. Elle pourra être retirée sans crainte de voir apparaître des reprises de végétation.

garantit cependant pas l'absence de repousse sur des espèces comme le robinier. l'acacia ou le laurier. Une étape de dévitalisation peut alors être nécessaire (voir encadré ci-dessus). Elle proscrit par ailleurs la possibilité de replanter ou de bâtir en lieu et place. Le dessouchage par extraction à l'aide d'une pelle mécanique peut, dans ces cas, être nécessaire, « L'engin creuse autour de la souche pour dégager les racines, puis *l'arrache* », décrit Laurent Pierron. Problème, cette technique, environ 2 fois plus coûteuse que le rognage, soulève les racines qui font alors levier sur les végétaux adjacents ou les bâtiments situés à proximité. Elle ne peut donc pas être utilisée dans toutes les situations. Reste le carottage, mis en œuvre à l'aide d'un tracteur équipé d'un gros foret. « Il n'a pas d'impact sur le système racinaire, est utilisable en milieu contraint, mais reste coûteux car il implique le déplacement d'un engin impo-

